



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2026-16
Compte administratif 2025

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

Le compte administratif 2025 retrace l'ensemble des écritures comptables 2025.

La balance générale se présente comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Recettes | 3.315.607,98 € | 1.917.864,38 € |
| Dépenses | 1.731.494,11 € | 1.378.321,63 € |
| Excédent | 1.584.113,17 € | 539.542,75 € |
| Déficit | 0 € | 0 € |

Le compte administratif 2025 fait ressortir:

- Un autofinancement brut propre à 2025 de 565.056,86 €
- Des reports des exercices précédents à hauteur de 2.082.265,89 €
- Une épargne cumulée qui progresse encore de 41.390,03 €

Il en ressort:

- Un excédent global de 2.123.655,92 €, qui permet d'aborder sereinement les investissements à venir
- Un effort de rigueur de gestion qui s'est poursuivi et qui confirme notre capacité d'autofinancement



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-17
Compte de gestion 2025

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

Le compte de gestion établi par le Trésorier, pour le budget principal, est conforme au compte administratif de la commune. Ce document est désormais intégré au Compte Financier Unique (CFU) qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 20 avril 2026

Le Maire, Valentin RABOT





VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-18
Affectation des résultats 2025

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET
Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER
Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

Il est proposé d'affecter

| | |
|--|----------------|
| - au C/ 001 excédent d'investissement | 539.542,75 € |
| - au C/ 1068 excédent de fonctionnement capitalisé | 500 000.00 € |
| - au C/002 excédent de fonctionnement | 1.084.113,17 € |

L'excédent d'investissement est entièrement reporté en investissement (c'est d'ailleurs obligatoire).

L'excédent de fonctionnement est de 1.584.113,17 €. Il est proposé d'en reverser 500 000 € à l'investissement et de reporter le reste en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats 2025 au budget principal de la commune.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme
à ACHENHEIM, le 20 avril 2026
Maire, Valentin RABOT



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-19

Fixation des taux fiscaux 2026

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

Le taux de la **taxe foncière** sur le non bâti est de 27,99%.

Il est proposé que les taux d'imposition en 2025 n'augmentent pas et restent fixés à:

- Taxe Foncière propriétés bâties : 27,99 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 55,78 %

✓ La **taxe d'habitation** n'existe plus pour les résidences principales. En revanche, elle est maintenue sur les résidences secondaires qui s'applique aux locaux suivants :

- Locaux meublés affectés à l'habitation secondaire
- Dépendances du logement (parking privatif, garage...), même non meublées et non attenantes au logement.

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste fixée à 10.46%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le maintien des taux fiscaux pour l'année 2026

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 20 avril 2026
Le Maire, Valentin RABOT



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT **du registre des délibérations** **du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-20 Budget Primitif 2026

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

Le budget primitif 2026, tel qu'il est présenté, est conforme aux orientations budgétaires débattues à cet effet.

Il intègre les reports constatés au compte financier unique 2025. Il en ressort pour l'essentiel:

- Une augmentation prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement mesurées et conformes au Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

Il est précisé que les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère baisse et que l'inscription prévisionnelle d'un virement à la section d'investissement est en augmentation. Globalement, les ordres de grandeur sont proches des prévisions 2026.

- Une stabilité de la fiscalité sans recours à un nouvel emprunt.

Ce budget confirme les bons ratios et la santé financière de notre commune.

Il est rappelé que le BP 2026 reste particulièrement impacté :

- En fonctionnement par l'augmentation très importante du coût de l'énergie
- En investissement par la fin de l'adaptation de notre éclairage public en LEDS et par des travaux concernant la zone sportive et les projets de voirie (éclairage public).

La balance générale se présente comme suit:

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Recettes | 3.074.653,17 € | 2.328.595,92 € |
| Dépenses | 3.074.653,17 € | 2.328.595,92 € |



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-21
Fongibilité des comptes

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

La nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant la proposition de budget primitif 2026 en équilibre réel en dépenses et en recettes et ayant entendu les explications données concernant la fongibilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, en application de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme

à ACHENHEIM, le 20 avril 2026

Le Maire, Valentin RABOT



VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-22
Subventions 2026

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

a. Subvention au CCAS :

Le budget du CCAS est alimenté presque intégralement par le budget de la commune. Depuis 2020, la subvention allouée est passée de 14 000 euros à 20 000 euros annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le versement pour 2026 d'une subvention à hauteur de 20 000 euros au CCAS.

Adopté à l'unanimité

b. Subvention à l'Harmonie pour la fête de la musique 2026

Il est proposé de verser une subvention de 3000 euros à l'Harmonie pour l'organisation de la fête de la musique de juin 2026.

Les crédits sont inscrits au BP 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve de verser la subvention à l'Harmonie pour la fête de la musique 2026.

Adopté à l'unanimité

g. Subvention à l'association de pêche d'Achenheim

La commune verse, sous forme de subvention le loyer des étangs de pêche fixé à 1 200 euros, ainsi qu'une subvention pour le matériel du bar à hauteur de 900 euros, soit un total de 2100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le versement à l'association de pêche d'Achenheim « Les Copains d'abord » un montant de 2 100 euros.

Adopté à l'unanimité

h. Génération Cirque

Les travaux du gymnase d'Achenheim impactent lourdement l'activité de Génération Cirque. Face à ces difficultés financières, le conseil est amené à réfléchir au versement d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à Génération cirque d'un montant de 3 000 euros.

Adopté à l'unanimité

i. Association à l'Ouest de l'Est

L'association « à l'Ouest De L'Est » (ODE) a été créée avec l'envie de faire transitionner notre territoire vers un fonctionnement sociétal plus résilient, durable, et désirable.

L'association édite notamment une newsletter d'actualité locale pour mettre la lumière sur ce qui se passe « dans le coin ». Elle est envoyée gratuitement tous les vendredis à 1600 abonnés. Pour soutenir cette association locale, les communes concernées sont sollicitées aux fins de versement d'une subvention dont le principe et le montant est symbolique. Les communes volontaires ont délibéré sur des montants de 100 ou 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la reconduction du versement d'une subvention annuelle de 200 € pour 2026.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à ACHENHEIM, le 20 avril 2026
Le Maire, Valentin RABOT





VILLE DE ACHENHEIM
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00
Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-23

Mise à disposition d'un agent communal

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

La commune d'Achenheim met à disposition de la commune d'Hangenbieten un agent pour la gestion de l'urbanisme pour une durée de 6 mois, à raison d'une demi-journée ou une journée hebdomadaire. Cette mise à disposition est liée à un congé maternité en cours. Un décompte réel du nombre d'heures, une facturation à Hangenbieten ainsi qu'une convention de mise à disposition seront faits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la mise à disposition d'un agent à la commune d'Hangenbieten avec facturation en contrepartie.



pur extrait conforme
E. RABOT, Maire, Valentin RABOT



VILLE DE ACHENHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance publique du lundi 20 avril 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

DELIBERATION N°2026-24

Avancement de grade - mise à disposition

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :

Présents :

M. Valentin RABOT, M. Alain EHRET, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Patricia ZANDER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Véronique KOCH donnant procuration à M. Alain EHRET

Mme Sandrine HECKER donnant procuration à M. Sylvain KELLER

Mme Andrée HUMMEL donnant procuration à M. Valentin RABOT

Excusé : M. Aurélien WALTER

Trois avancements de grade sont possibles statutairement ; en cas de nomination effective, il conviendrait de modifier le tableau des effectifs.

Pour information, le tableau des effectifs est du ressort du Conseil Municipal, et la nomination effective du Maire.

Ces trois promotions concernent :

- L'accès à l'emploi d'agent de maîtrise pour le responsable du service technique au titre de la promotion interne.
- L'accès à l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe pour un agent de la bibliothèque au titre d'un avancement de grade.
- L'accès à l'emploi de rédacteur pour un agent du service administratif titulaire du concours.

Il est proposé de répondre favorablement à ces trois promotions en considération :

- D'une part de la nature des missions confiées aux agents concernés
- D'autre part, de la qualité de service qui ressort notamment des évaluations annuelles